

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 18 janvier 2013
(convocation du 7 janvier 2013)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Janvier Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12h30
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. DUPRAT Christophe à M. BOBET Patrick à partir de 12h30
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. JUNCA Bernard
M. LABARDIN Michel à M. BOBET Patrick jusqu'à 10h30
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard à partir de 11h10 et jusqu'à 12h15
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel à partir de 12h00
M. SAINTE MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 9h55 et à partir de 11h
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle
Mme LACUEY Conchita à Mme CARTRON Françoise
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques
Mme CAZALET Anne-Marie à M. GELLE Thierry
M. CAZENAVE Charles à M. GAÜZERE Jean-Marc jusqu'à 10h05
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10h10
Mme COLLET Brigitte à Mme DESSERTINE Laurence
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FOURCADE Paulette à partir de 12h

M. DAVID Yohan à M. ROBERT Fabien à partir de 9h50
Mme DELATTRE Nathalie à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11 h45
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 10h20
Mme DESSERTINE Laurence à Mme PIAZZA Arielle à partir de 11h45
M. DUCASSOU Dominique à M. DELAUX Stéphan à partir de 12h30
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 12h
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 11h55
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. JOUBERT Jacques
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à partir de 12h10
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic
M. LOTHAIRE Pierre à M. BRON Jean-Charles
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10h20
M. ROBERT Fabien à Mme LIRE Marie-Françoise à partir de 12h15
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. BRUGERE Nicolas
M. SIBE Maxime à M. QUANCARD Denis
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck jusqu'à 11h45
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

LGV SEA : convention relative au financement des travaux d'élargissement du pont Coty prévus dans le cadre du protocole d'Ambarès-et-Lagrave indice 2

Monsieur HERITIE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Cub a réalisé en 2011 une étude de programmation urbaine du quartier de la Gorp sur la commune d'Ambarès-et-Lagrave pilotée par une équipe d'architectes urbanistes pour :

- favoriser l'intégration urbaine, architecturale et paysagère de la nouvelle infrastructure ferroviaire ;
- créer un pôle d'échange multimodal (PEM) ;
- concevoir un projet d'aménagement ambitieux sur le secteur de La Gorp et en proposer les modalités de réalisation techniques et financières.

Cette étude a préconisé la réalisation d'un parvis piétonnier accolé au franchissement routier rétabli après la destruction de l'ancien pont, et ceci afin de conserver la perspective dans l'axe historique et structurant de la rue Président René Coty.

Pour la réalisation de ce parvis, dans le cadre des rétablissements de voiries intersectées par la LGV SEA Tours-Bordeaux, LISEA/COSEA offre son concours par convention pour le rétablissement et la maîtrise d'ouvrage du pont René Coty à l'identique et à proximité immédiate du pont existant.

Les signataires du protocole indice 2 approuvé en Conseil de communauté le 21 décembre 2012 s'accordent sur la réalisation du pont-parvis comprenant :

- l'ouvrage et le parvis ;
- des aménagements divers ;
- des mesures conservatoires.

pour un montant global de 9,7 M€HT financé comme suit :

- Fonds de solidarité territoriale (FST) : 523.699 € HT versé à La Cub sous forme de subvention ;
- Complément au FST : 2.384.073 € HT versé à La Cub sous forme de subvention ;
- LISEA/COSEA : 2.016.409 € HT ;
- La Cub : 2.639.410 € HT ;
- RFF : 2.136.409 € HT consistant en travaux réalisés directement par RFF à hauteur de 800.000 € et en une subvention de 1.336.409 € à La Cub

Le complément au FST, qui s'ajoute au FST de droit commun, est financé par l'Etat et la Région Aquitaine dans le cadre de l'avancement au CPER 2007-2013, à hauteur de 5M€, et répartis à parts égales entre les deux financeurs. Le complément au FST a pour objectif de mieux prendre en compte les problématiques des communes du nord de la Gironde traversées et impactées par la nouvelle infrastructure. La commune d'Ambarès-et-Lagrave renonce à la perception du FST et du complément au FST au profit de La Cub sur cette opération.

Les modalités détaillées de réalisation et de règlement de ces travaux font l'objet de conventions particulières :

- entre La Cub et LISEA/COSEA entérinant le principe d'un paiement par La Cub à LISEA/COSEA des coûts liés à l'élargissement du pont René Coty et financés par RFF et par elle, tant directement que par le FST et le complément FST.
Cette première convention a fait l'objet d'une validation favorable au Conseil de communauté du 21 décembre 2012.

- entre La Cub et RFF ;
C'est cette seconde convention qui est soumise aujourd'hui à votre délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités territoriales modifié,
VU le contrat de concession entré en vigueur le 30 juin 2011 par publication au Journal Officiel du décret n°2011-761 du 28 juin 2011,
VU la délibération n°2011/0109 du 11 février 2011 sur la convention de financement et de réalisation du tronçon central Tours-Bordeaux,
VU la délibération n°2012/0 du 21 décembre 2012 approuvant le protocole indice 2 concernant les mesures de pilotage et de suivi sur le territoire de la Commune d'Ambarès-et-Lagrave,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la Communauté urbaine de Bordeaux a un intérêt direct dans l'élaboration de cette convention de financement destinée à arrêter les modalités de versement de la subvention attribuée par RFF dans le cadre des travaux d'élargissement du pont Coty et de la réalisation du parvis,

DECIDE

Article 1 :

d'approuver les termes de la convention et de ses annexes fixant les modalités relatives au financement des travaux d'élargissement du Pont René Coty prévus dans le cadre du protocole d'Ambarès-et-Lagrave indice 2,

Article 2 :

d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-jointe,

Article 3 :

d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes permettant l'exécution de la présente délibération,

Article 4 :

d'imputer la subvention de 1.336.409 € versée par RFF au budget principal de la Communauté, au chapitre 13, article 1321, CRB BB00, programme TD13.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 janvier 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
28 JANVIER 2013**

PUBLIÉ LE : 28 JANVIER 2013

M. MICHEL HERITIE